

Le 14 novembre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 14 novembre 2016, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Guévin, David Guévin, Mario Laplante et Laurent Marcotte formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

Vingt-sept (27) contribuables sont présents à cette séance.

3. Adoption de l'ordre du jour 2016-11-01

Il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 11 octobre 2016;
5. Adoption des comptes payés et à payer;
6. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité;
7. Rapport des comités et des activités du mois;
8. Demande de subvention pour le programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017;
9. Demande de dérogation mineure 2016-11-64 – Intersection du 9e Rang et de la rue de l'Exposition – Installation d'une enseigne numérique ayant une superficie de plus de 32.29 pied²;
10. Démission de monsieur Jessy Caya;
11. Confirmation d'embauche de personnel au Centre Richard-Lebeau;
12. Période de questions (10 minutes);
13. Demande d'un emprunt temporaire au montant de 880 000\$ relatif au Règlement 2016-04;
14. Demande d'intervention pour des travaux d'entretien de cours d'eau;
15. Utilisation des services de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska;
16. Demande d'autorisation pour la circulation des VTT sur certaines voies publiques de la municipalité – Club Quad Centre-du-Québec;
17. Adjudication de contrat – Services professionnels sur invitation pour la préparation des plans et devis pour la relocalisation des bureaux municipaux;
18. Aide financière pour une école permettant à des jeunes de s'initier au hockey;

19. Période de questions;
20. Levée de l'assemblée.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 11 octobre 2016
2016-11-02

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2016 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2016, tel que rédigé.

5. Adoption des comptes payés et à payer
2016-11-03

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées aux membres du conseil au montant de 236 245.74 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 5 novembre 2016 totalisant 52 425.59\$;
- D'approuver la liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 31 octobre 2016 totalisant 35 912.51 \$;
- D'approuver la liste des comptes payés au 31 octobre 2016 totalisant 5 527.74 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 octobre 2016 totalisant 142 379.90 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

Conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*, le maire monsieur Daniel Coutu fait rapport sur la situation financière de la Municipalité. Ce rapport sera disponible au bureau municipal. De plus, celui-ci sera inclus dans la prochaine parution du journal «L'entraîn» et sera mis sur la page Facebook de la Municipalité.

7. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

8. Demande de subvention pour le programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017
2016-11-04

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a procédé à des travaux d'asphaltage et d'amélioration du rang du Petit-Saint-Esprit pour un montant de 23 895.39 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la subvention accordée par le ministère des Transports, au montant de 17 000 \$ viendra diminuer les coûts de ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 17 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**9. Demande de dérogation mineure 2016-11-64 – Intersection du 9^e Rang et de la rue de l'Exposition – Installation d'une enseigne numérique ayant une superficie de plus de 32.29 pied²
2016-11-05**

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'une enseigne numérique d'environ 54 pieds² à l'intersection du 9^e Rang et de la rue de l'Exposition;

CONSIDÉRANT que ce projet contrevient à l'article 59 du *Règlement de zonage 057-98* qui limite la superficie d'une enseigne émanant de l'autorité municipale à 32.29 pieds² (3 m²);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-11-64 afin de permettre l'installation d'une enseigne numérique ayant une superficie de plus de 32.29 pied² (soit environ 54 pieds²) à l'intersection du 9^e Rang et de la rue de l'Exposition, le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

**10. Démission de monsieur Jessy Caya
2016-11-06**

CONSIDÉRANT qu'aux termes d'une lettre datée du 27 octobre 2016, monsieur Jessy Caya a avisé la Municipalité qu'il quitterait ses fonctions de Régisseur à la vie sportive et culturelle le 25 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'accepter la démission de monsieur Jessy Caya, de le remercier pour tous les services rendus à la communauté de Saint-Léonard-d'Aston et de lui souhaiter la meilleure des chances dans les nouveaux défis qu'il s'apprête à relever.

**11. Confirmation d'embauche de personnel au Centre Richard-Lebeau
2016-11-07**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel de candidatures, sur Facebook et sur le site d'Emploi-Québec pour un poste de préposé à l'entretien de l'aréna «Centre Richard-Lebeau»;

CONSIDÉRANT que les deux (2) candidats qui ont transmis leur curriculum vitae ont été rencontrés par le Directeur général et le Régisseur à la vie sportive et culturelle le 25 octobre dernier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- De confirmer l'embauche de monsieur Félix-Olivier Houle à titre de préposé à l'entretien sur appel, du 29 octobre 2016 au 1^{er} mai 2017, au taux horaire de 12.00 \$/heure.

12. Période de questions (10 minutes)

Début : 19 h 52

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 05

13. Demande d'un emprunt temporaire au montant de 880 000 \$ relatif au Règlement 2016-04 2016-11-08

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt numéro 2016-04 prévoit un emprunt de 2 056 255 \$ pour l'exécution de travaux de réfection et d'asphaltage de diverses voies publiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a dépensé jusqu'à maintenant la somme de 880 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection et d'asphaltage de voies publiques prévues au Règlement 2016-04;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé à deux (2) institutions financières des offres de financement temporaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Caisse Desjardins Godefroy	2.70% variable plus 0.5%
Banque Nationale du Canada	2.70% variable moins 0.15%

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- QUE le conseil municipal accepte de faire un emprunt temporaire ouvert au montant de 880 000 \$ et portant intérêt au taux variable de base de 2.70% moins 0.15 %, auprès de la Banque Nationale du Canada, pour défrayer les dépenses relatives au règlement numéro 2016-04.
- QUE le maire et la directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard d'Aston, tous les documents nécessaires.

14. Demande d'intervention pour des travaux d'entretien de cours d'eau 2016-11-09

CONSIDÉRANT que le cours d'eau «Houle» situé dans la route Bureau doit être nettoyé afin de faciliter l'écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT que les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De transmettre une demande d'entretien du cours d'eau «Houle» situé dans la route Bureau à la MRC de Nicolet-Yamaska.

**15. Utilisation des services de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska
2016-11-10**

CONSIDÉRANT que la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) a fait parvenir son offre de services pour 2017;

CONSIDÉRANT que le coût du forfait de base passe de 0.5610 \$/habitant en 2016 à 0.58 \$ / habitant en 2017;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est satisfaite des services de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'utiliser, pour l'année 2017, les services de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) afin que la Municipalité puissent y disposer des animaux errants, abandonnés ou blessés retrouvés sur son territoire;
- D'assumer les coûts du forfait de base de la SPAA, soit : 0.58 \$/habitant, plus les taxes applicables, le cas échéant.

**16. Demande d'autorisation pour la circulation des VTT sur certaines voies publiques de la municipalité – Club Quad Centre-du-Québec
2016-11-11**

CONSIDÉRANT que le Club Quad Centre-du-Québec, nous informe qu'il n'y a aucun changement pour la circulation et les traverses de VTT sur notre territoire pour la période hivernale 2016-2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'autoriser le Club Quad Centre-du-Québec à circuler et à traverser, dans les mêmes chemins et aux même endroits que l'hiver dernier.

**17. Adjudication de contrat – Services professionnels sur invitation pour la préparation des plans et devis pour la relocalisation des bureaux municipaux
2016-11-12**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a invité quatre (4) firmes d'architectes pour effectuer la préparation des plans et devis pour la relocalisation des bureaux municipaux dans un agrandissement de l'édifice municipal qui abrite la bibliothèque, sis au 440, rue de l'Exposition;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT le système de pondération et d'évaluation auquel ont été soumis les trois (3) offres reçues;

Fournisseur	Pointage final	Prix
Faucher Gauthier Architectes inc.	41.30	30 985.76 \$
Demers Pelletier Architectes	37.35	34 262.55 \$
Michelle Côté Architecte	34.26	37 941.75 \$
Lemay Côté Architectes inc.	Aucune offre déposée	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de préparation des plans et devis pour la relocalisation des bureaux municipaux dans un agrandissement de l'édifice municipal qui abrite la bibliothèque, sis au 440, rue de l'Exposition, à la firme ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit la firme «Faucher Gauthier Architectes inc.», pour une somme de 30 985.76 \$, taxes incluses.

**18. Aide financière pour une école permettant à des jeunes de s'initier au hockey
2016-11-13**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de monsieur Jean-Yves Doucet afin de tenir une école de hockey permettant à des jeunes de s'amuser et d'apprendre les rudiments du hockey sous la supervision d'entraîneurs qualifiés;

CONSIDÉRANT que cette activité s'adresse à des jeunes de la municipalité et ses environs qui ne jouent pas au hockey ou dont les parents ont peu de moyens;

CONSIDÉRANT que cette activité exige la location de 10.5 heures de glace, soit 7 séances d'une heure et demie;

CONSIDÉRANT que le taux horaire de location pour le hockey mineur est de 99.00\$;

CONSIDÉRANT que 72 jeunes ont participé à cette activité en 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De consentir, à l'école de hockey de M. Jean-Yves Doucet, une aide financière de 493.50\$, soit une réduction de 47 \$ par heure de glace louée pour la tenue de cette école de hockey permettant à des jeunes d'apprendre les rudiments du hockey.

19. Période de questions

Début : 20 h 15

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 37

**20. Levée de l'assemblée
2016-11-14**

Il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 37.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général